



Programme de soutien financier

Soutien à l'organisation d'activités scientifiques

Guide d'information

Échéance du concours:	Ouvert à l'année
Enveloppe budgétaire annuelle:	6000\$ (premier-ère arrivé-e, premier-ère servi-e).
Montant maximum alloué :	Jusqu'à 1500\$ pour une activité

1. Description du concours :

Le type d'activité doit prendre la forme de journée scientifique, congrès, colloque, symposium ou ateliers qui touchent la thématique des soins palliatifs et de fin de vie selon la définition endossée par le RQSPAL. Si votre proposition est retenue, une lettre vous sera envoyée décrivant les modalités pour le paiement de l'octroi.

* Il est fortement encouragé, mais non indispensable, d'utiliser une partie des fonds octroyés sous forme de remise de prix pour les étudiant-es participant-es à l'activité.

2. Critères d'admissibilité :

- Un-e membre régulier-ère du RQSPAL doit être impliqué-e au sein du comité organisateur;
- Le RQSPAL devra être formellement reconnu à titre de commanditaire lors de la conférence (site web, invitation, mention de lors de l'événement, etc.);
- L'octroi ne peut être fait qu'à un-e membre du RQSPAL et à une organisation québécoise; les dépenses ne peuvent être imputées dans un autre pays. Le montant sera payé après la réception de la facture.
- La thématique des soins palliatifs doit transparaître de façon claire dans l'activité.
- Un-e membre régulier-ère ne peut être récipiendaire principal de plus d'une demande.

3. Modalités d'application

Soumettre le formulaire d'application [disponible ici](#), incluant :

- Les personnes impliquées sur le comité organisateur (incluant les membres et non-membres du Réseau);
- Les détails de l'activité (date, lieu, titre, type d'activité, envergure, modalité, invité-es/conférencier-ères, objectifs, etc.);
- Le nombre approximatif de participant-es attendu-es;
- Une ébauche de budget incluant la façon dont le montant sera utilisé.

Avis de décision :

- La décision sera envoyée par courriel.
- La décision (acceptation, refus et montant octroyé) est finale et sans appel.
- L'avis de décision sera accompagné d'une lettre décrivant les modalités de paiement. L'option la plus facilitante est le paiement après la réception d'une facture de la part de l'organisation qui planifie l'événement.

4. Engagement post-acceptation et rayonnement

Il est important de reconnaître le soutien financier par le RQSPAL des façons suivantes :

- Obligation d'utiliser le logo du RQSPAL dans toute affiche, matériel promotionnel et/ou présentation PowerPoint d'introduction. Vous pouvez le trouver au lien suivant : <http://www.recherchesoinspalliatifs.ca/ressources/>
- Obligation d'inscrire l'affiliation RQSPAL dans les documents/programmes de l'activité.